

DEPARTEMENT DU
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE
CLERMONT-FERRAND



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024
N° 2024.03.06

Conseillers en exercice	33	L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf mars à 20:00 , le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 13 mars 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	28	
Absents représentés	5	
Absents non représentés	0	

Étaient présents :

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Valérie BERTHÉOL, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Isabelle FOURTIC, Jean-Pierre COGNÉRAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Jean-François MAUME

Absents représentés :

Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE représenté par Martine MÉZONNET
Francis GAUMY représenté par Christian DURANTIN
Aurélien BAZIN représenté par Jean-François VIGUÈS
Aline FAYE représentée par Jean-François MAUME

Nadine DAMBRUN a été nommée secrétaire de séance.

AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT AMENAGEMENT CHEMIN VERT ET TRAVAUX CHATAIGNERAIE (HORS ENS)

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3 ;

Vu l'instruction M57,

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédits de paiement, AP /CP est nécessaire au suivi des opérations d'acquisitions et travaux réalisés pour l'aménagement du Chemin vert et de la chataigneraie (hors plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par **27 Voix Pour, 4 Voix Contre, 1 Abstentions** et une non participation au vote de M. Hervé Grandjean décide :

- **DE DECIDER** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux acquisitions et travaux menés pour l'aménagement du chemin vert et de la Chataigneraie (hors plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible) ainsi que détaillé ci-après :

Montant global de l'AP : 45 000 € TTC

CP année 2024 : 15 000 €

CP année 2025 : 15 000 €

CP année 2026 : 15 000 €

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2024 à hauteur de 15 000.00 € - Nature 2111

LE MAIRE
Jean-Paul CUZIN